



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution du tarif des transports sanitaires

Question écrite n° 18698

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution du tarif des transports sanitaires. En effet, ceux-ci n'ont pas été revalorisés depuis 2008 alors qu'ils représentent moins de 5 % des dépenses de santé. Le tarif d'une mission SAMU est toujours de 28 euros en plus d'une prise en charge. Sachant qu'il est impossible aux entreprises de répartir le coup de l'essence et des charges, il semble envisageable de pouvoir revaloriser ces tarifs. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18698

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2019](#), page 3188

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)